



## CDA (BUREAU) DU 01 MARS 2022

**Président :** A. OLLIVIER HENRY.

**Membres Présents :** J.F. ANTOINE, A. BERNARD, Th. BRIAND, P. COSSON, D. DARCEL, J.F. EVENO, G. GRANVILLE, A. HELBERT, G. MONFORT, M. PERREE, N. ROUAUX, D. URVOIT.

**Membres excusés :** J.P. LE VAILLANT, R. REHEL, L. ROBIN.

### CONDOLEANCES :

A Jean François PIRIOU membre de la CDA et à sa famille pour le décès de sa maman.  
A la famille THOMYN pour le décès de leur père et grand-père.

### FELICITATIONS :

A Jean François EVENO pour la naissance de Paolo.  
A Lucas DENIS, Miguel SAULNIER et Baptiste WULLAERT pour leur réussite à l'examen de Ligue.

### COURRIER FFF :

Information nouveau dossier médical.  
Déroulé des carrières des arbitres.

### EFFECTIF :

<b>Effectif au 18 Janvier 2022 :</b>	298
<b>Reprises :</b>	0
<b>Arrêts :</b>	0
<b>Mutation arrivée :</b>	0
<b>Examen du 27/02/2022</b>	4
<b>Mutation départ :</b>	0
<b>TOTAL :</b>	<b>302</b>

### INDISPONIBILITES (plus de 8 jours) :

<b>Valentin BOISHARDY</b>	15 jours à compter du 24/02/2022
<b>Gilbert DERRIEN</b>	6 mois à compter du 31/01/2022
<b>Ilourme GAYA</b>	jusqu'au 13/03/2022
<b>Laurent DELAUNAY</b>	jusqu'au 03/04/2022
<b>Karem AMEUR</b>	3 mois à compter du 25/02/2022
<b>Georges HAMONIAUX</b>	3 mois à compter du 25/02/2022

### COURRIERS/E-MAIL ARBITRES :

**Grégory LE CALVEZ :** pris note de son indisponibilité aux matchs des 23 et 30 janvier 2022.  
**Frédéric GADEL :** pris note de sa démission du club de PLUDUAL, transmis à la Commission du Statut.  
**Thierry HUET :** pris note de sa décision de valider sa formation arbitre en qualité d'arbitre de club.  
**Ahmed Amine KRIAT,** pris note de son mail, transmis à la LBF.  
**Arthur ROLLAND :** pris note de son mail, demande de congé accordée jusqu'à la fin de saison.

## COURRIERS /E MAIL CLUBS :

**ROSTRENE FC :** Rostrenen FC 2 / KERIEN MAGOAR, absence de l'arbitre, pris note.

**MERDRIGNAC CS :** pris note, transmis à la Commission du Statut.

**TRELIVAN AS :** pris note.

**PLERIN FC :** remboursement Enzo DANIEL, pris note du courrier transmis à l'arbitre par le club.

**LOUARGAT US MENE BRE :** demande de désignation d'un trio pour le match les opposants à LOGUIVY PLOUNEVEZ pour le compte de la journée 15 D2 B. le nécessaire a été fait.

**ILLIFAUT CS :** pris note, transmis à la Commission du Statut.

**ROSPEZ CS :** Absence arbitre lors de la journée du 27/02/2022, le président de la CDA lui répondra.

La Commission rappelle que le manque d'arbitres ne permet pas la désignation d'officiel sur toutes les rencontres et qu'en priorité ils sont désignés en D1, D2.

La demande d'arbitre doit se faire 15 jours avant le match.

## REMBOURSEMENT FRAIS D'ARBITRES :

**Jean Paul TRECULT :** Coupe Départementale FUTSAL : la Commission demande au secrétariat de procéder au remboursement de l'arbitre (20€) et de débiter le club de PLEDRAN Futsal de 20 €.

**José MONTEIRO :** Absence de ST BRANDAN QUINTIN lors des matchs à PLOUGUERNEVEL et à LA MONTAGNE, la Commission demande au secrétariat de procéder au remboursement de l'arbitre (2x 10€) et de débiter le club de ST BRANDAN QUINTIN de 20 €.

**Koffi KUMAKO :** Match D3 D LE FOEIL / MAEL CARHAIX du 30/01/2022 : la Commission demande au secrétariat de procéder au remboursement de l'arbitre (20€) et de débiter chacun des clubs de 10€.

**Maël CHESNAIS :** match PLEDRAN CS / TREGOR FC, U17 D2 du 22/01/2022 : la Commission demande au secrétariat de procéder au remboursement de l'arbitre (16 €) et de débiter le club du TREGOR FC de 16 €.

**Marc DOUAREC :** match ST BRIEUC COB / PLERIN FC du 8/01/2022 : PLERIN n'ayant pas remboursé les frais d'arbitrage, la Commission demande au secrétariat de procéder au remboursement de l'arbitre (22,50€) et de débiter PLERIN FC de 22,50 €.

**Frédéric GADEL :** match COATREVEN / TREGASTEL du 30/01/2022 : COTREVEN forfait, la Commission demande au secrétariat de procéder au remboursement de l'arbitre (20€) et de débiter COATREVEN de 20 €.

**Ahmed Amine KRIAT :** match BRINGOLO / PLOUHA FC D3 du 23/01/2022 : PLOUHA est parti sans régler les frais d'arbitrage, la Commission demande au secrétariat de procéder au remboursement de l'arbitre (24€) et de débiter PLOUHA FC de 24 €.

**Rappel :** pour chaque demande de remboursement il faudra utiliser le formulaire téléchargeable sur le site du district et obligatoirement joindre un RIB. **Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence de ces pièces.**

## EXAMEN FIA : Examen du 27/02/2022

Civilité	Nom	Prénom	CAT	Club
Monsieur	GUERIN	AILVIN	District 3	F. C. MONCONTOUR-TREDANIEL
Monsieur	HELM	LOAN	District JAD	FCCB PLEMET
Monsieur	JEHAN	DANY	District 3	ENT.S. H.D.B. EMERAUDE
Monsieur	MENIER	PIERRE	District 3	PLELAN VILDE CORSEUL F.C.

Journée administrative obligatoire le 05 mars 2022 de 8h30 à 12h00 au District de football des Côtes d'Armor à Ploufragan

Le prochain examen sera organisé par la Ligue les 25, 26 et 27 MARS 2022 au Centre Technique Henry GUERIN à Ploufragan, inscriptions auprès de l'IR2F. La journée administrative pour les arbitres reçus à cette formation aura lieu le samedi 02 Avril 2022 de 8h30 à 12h00 au District de football des Côtes d'Armor à Ploufragan

## EXAMEN JAL ET SENIORS LIGUE :

L'examen Ligue aura lieu le 29 Mai.

## **COMMISSION JEUNES :**

Le rassemblement des jeunes arbitres qui était programmé le 16 Janvier a été annulé et sera organisé en début de saison 2022/2023.

## **CDPA :**

Une réunion a été organisée au District le 28/02 (Commission du statut de l'arbitrage et CDPA) à destination des clubs en infraction, 10 clubs étaient représentés.

Un test de logiciel de « profilage » destiné aux clubs afin de leurs permettre de cibler parmi leurs licenciés des personnes susceptibles de correspondre au profil arbitre va être organisé auprès de 4 clubs du District. Une réunion de présentation a été faite aux clubs retenus pour cette opération.

Des réunions d'information sur le rôle du référent arbitre vont être organisées sur 3 sites différents les 7, 14 et 21 Mars par la CDPA. Les clubs ont été invités par mail. A ce jour un peu plus de 30 clubs ont répondu à l'invitation.

*La prochaine réunion de la CDA (Bureau) se tiendra le 19 AVRIL 2022 au siège du District à 18 h 30.*

Le Président de la CDA,

Le Secrétaire,

Alain OLLIVIER HENRY

Alain BERNARD